



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2020/597

OBJET : Délégation de signature USF – FAM à Monsieur Fabien AUMEUNIER, Directeur de la communication et des systèmes d'information

Le directeur,

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Établissements Publics de Santé (section II – sous section I),

VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 11 juillet 2016, nommant Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du centre hospitalier Henri EY de Bonneval à compter du 29 août 2016,

VU l'organigramme de l'établissement,

VU le départ au 1^{er} février 2020 de Madame Ophélie JAFFARD, Directrice adjointe de la clientèle, des affaires juridiques et du secteur médico-social

CONSIDÉRANT les nécessités de fonctionnement du service public hospitalier,

Signature des
mandataires


Fabien AUMEUNIER

DÉCIDE :

Article 1

Cette décision annule et remplace les décisions n°19/1448.

Article 2

Délégation de signature est accordée à Monsieur Fabien AUMEUNIER, Directeur de la communication et des systèmes d'information, pour signer tous les documents concernant le domaine de compétence des services USF – FAM.

Article 3

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur.

Article 4

La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} février 2020.

Fait à Bonneval
le 27 janvier 2020

Philippe VILLENEUVE



Directeur

Destinataires :

- Préfecture (recueil actes administratifs)
- Trésorerie Hospitalière
- DD28
- Monsieur AUMEUNIER
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossiers)
- Direction